

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; Dès lors qu'une collectivité dispose d'un site internet, la présente note y est mise en ligne.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2023. En vertu de l'article L 1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après transmission du compte de gestion établi par le comptable au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice. Le conseil municipal arrête, lors de la même séance, tant le compte administratif que le compte de gestion et ce vote doit avoir lieu avant le 30 juin ;

Le compte administratif 2023 est soumis au vote le 18/03/2024. Dès lors qu'une collectivité dispose d'un site internet, les documents budgétaires doivent être mis en ligne et accessibles gratuitement dans un délai d'un mois après leur adoption conformément au décret n°2016-834 du 23 juin 2016 ou sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2023

	Exercice 2022	Exercice 2023
Résultat – Section Fonctionnement de l'exercice	356 091,52 €	446 511,18 €
Résultat de clôture Fonctionnement (Exercice+résultat reporté n-1)	1 280 605,67 €	1 399 122,12€
Résultat – Section Investissement de l'exercice	66 982,52€	173 375,71 €
Résultat cumulé Investissement (exercice+résultat reporté n-1)	510 076,38 €	454 084,45 €
Besoin ou excédent de financement	- 141 435,52 €	- 203 654,71 €
Résultat définitif ensemble du budget	215 483,00 €	203 654,71 €

La section de fonctionnement

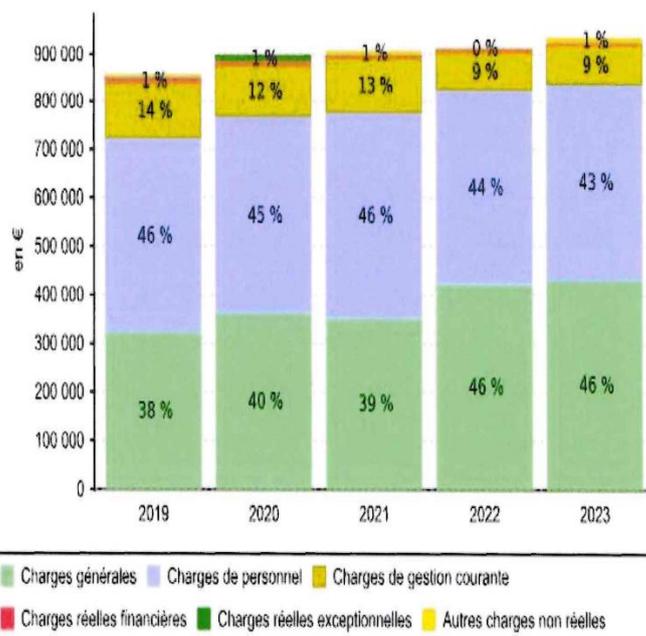
Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Dépenses courantes	432 911,48 €	Excédent brut reporté	215 483,00 €
Autres dépenses de gestion courante	87 330,75 €	Impôts et taxes	571 090,06 €
Dépenses financières	4 672,75 €	Dotations et participations	371 160,41 €
Dépenses exceptionnelles	948,50 €	Autres recettes de gestion courante	126 316,82 €
Autres dépenses	5 275,00 €	Recettes exceptionnelles	7 430,51 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Recettes financières	0,00 €
Total dépenses réelles	943 178,83 €	Autres recettes	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	9 432,11 €	Total recettes réelles	1 177 478,01 €
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	9 432,11 €
Total général	952 610,94 €	Total général	1 399 122,12 €

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).



REPERES

En €/hab	2023			
	Commune	Département	Région	National
Charges générales	567	253	230	231
Charges de personnel	527	356	324	301
Charges de gestion courante	114	97	116	118
Charges réelles financières	6	13	11	13
Charges réelles exceptionnelles	1	3	3	4

Strate de référence :
 Population : 763
 Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

Il s'agit de la ventilation des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses du personnel

Charges de personnel (chapitre 012) :

6411 Dépenses - Rémunération personnel titulaire 2022 : 235 490,25 €

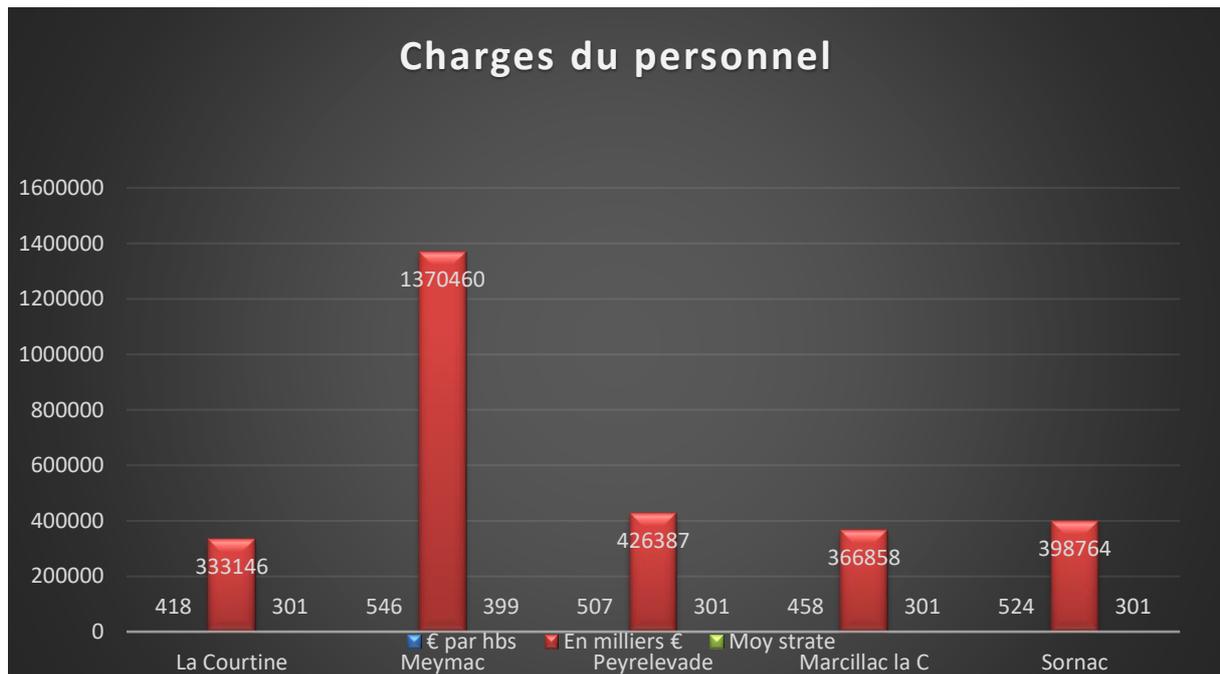
6411 Dépenses - Rémunération personnel titulaire 2023 : 216 626,35 €

6413 Dépenses – Rémunération personnel non-titulaire 2022 : 40 295,96 €

6413 Dépenses – Rémunération personnel non-titulaire 2023 : 81 142,19 €

Les mouvements de personnels expliquent les différences de chiffres entre les années 2022 et 2023. En 2023, un agent administratif titulaire a été muté dans une autre collectivité. Un agent technique a été en arrêt maladie pendant 5 mois. La collectivité a recruté aux services administratif et technique des agents contractuels.

Communes nbre hbs	La Courtine 797	Meymac 2510	Peyrelevade 841	Marcillac la Croisille 801	Sornac 761
Charges du personnel en 2022					
En milliers d'€	333 146	1 370 460	426 387	366 858	398 764
€ Par habitant	418	546	507	458	524
Moyenne de la strate	301	399	301	301	301



La commune de Sornac propose des services que d'autres communes de même strate en termes de nombre d'habitants ne proposent pas à savoir : le camping, les gîtes communaux, l'agence postale communale, le funéraire, la station-service. Certaines communes n'ont plus d'école. Tout cela implique d'avoir du personnel qui répond aux sollicitations des administrés. Compte tenu de tous ces services proposés en plus de ceux traditionnellement proposés par les mairies, la commune de Sornac reste dans les normes en matière de personnel.

Commentaires concernant les dépenses de fonctionnement (Principales variations /réalisations 2022)

Total des dépenses de fonctionnement en 2022 : 924 514,15 €

Total des dépenses de fonctionnement en 2023 : 952 610,94 €

Le différentiel sur les 2 années s'élève à 28 096,79 €

Charges à caractère général (chapitre 011)

Principales augmentations par rapport à 2022

60612 Energie – Electricité : + 2 472,37 €
 60631 Fournitures d'entretien : + 7 153,64 €
 6064 Fournitures administratives : + 2 474,13 €
 6068 Autres matières et fournitures : + 3 007,42 €
 6135 Locations mobilières : + 3 627,48 €
 615231 Voirie : + 31 226,56 €

Les postes de dépenses : Alimentation et Maintenance ont été maîtrisés.

60623 Alimentation : 26 684,25 € en 2022 et 26 403,97 € en 2023

6156 Maintenance : 19 456,23 € en 2022 et 19 754,32 € en 2023

Les baisses significatives par rapport à 2022

60621 Combustibles : - 6 797,24 €
 614 Charges locatives et de copropriété : 2 024,79 € - L'an dernier, la commune avait payé pour 2 exercices.
 6232 Fêtes et cérémonies : - 10 680,99 €
 6288 Autres services extérieurs : - 6 716,15 €

Charges de gestion courante (chapitre 65) :

6574 : Subventions aux associations & autres personnes : 10 109,00 € en 2022 et 14 740,00 € en 2023.

Charges financières (chapitre 66) :

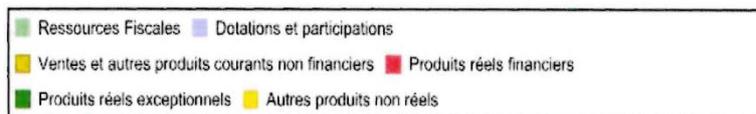
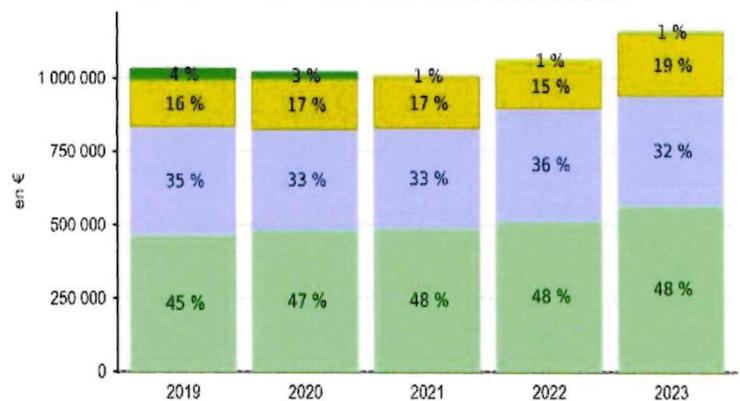
Article 66111 Intérêts réglés à l'échéance
 6 142,20 € en 2022 et 4 672,75 € en 2023

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFR, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



REPERES

En €/hab	2023			
	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	742	482	478	482
Dotations et participations	486	273	240	229
Ventas et autres produits courants non financiers	285	136	118	122
Produits réels financiers	0	0	0	0
Produits réels exceptionnels	6	16	10	9

Strate de référence :
 Population : 763
 Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2023	
Ressources Fiscales	108,64 %
Dotations et participations	101,75 %
Produits courants	147,89 %
Produits financiers	0,00 %

Commentaires concernant les recettes de fonctionnement (Principales variations /réalisations 2022)

Produits des services (chapitre 70) : REVENUS PROPRES

Produits des services, du domaine et ventes : En 2022 : 44 507,91 € et 91 233,22 € en 2023 soit un différentiel de : 46 725,31 €

Au chapitre 70, sont encaissées les recettes suivantes : les achats de concessions au cimetière, la facturation de la cantine, la régie du camping, l'indemnité pour le gérant de l'agence postale, la régie photocopies-dons-cantine et la TOM (Taxe pour les Ordures Ménagères).

Impôts et taxes (chapitre 73) :

73111 Taxes foncières et d'habitation : 232 641,00 € en 2022 et 252 068,00 € en 2023

73211 Attribution de compensation : 14 062,63 € en 2022 et 14 062,63 € en 2023

73223 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 0,00 € en 2022 et 20 562,00 € en 2023

7343 Taxe sur les pylônes électriques : 237 436,00 € en 2022 et 249 080,00 € en 2023

7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation : 34 911,87 € en 2022 et 35 195,43 € en 2023.

Dotations et participations (chapitre 74) : -

74121 Dotation de solidarité rurale 113 323,00 € en 2022 et 124 028,00 € en 2023

744 FCTVA : 14 957,10 € en 2022 et 6 096,85 € en 2023 (recette variable suivant les dépenses de fonctionnement éligibles de l'année N-1). Le FCTVA se retrouve également en recette d'investissement au 10222.

74718 Participations Etat Autres : 6 208,62 € en 2022 et 3 701,00 € en 2023

Article 74741 Participations - Communes membres du GFP (Groupement de communes à Fiscalité Propre) : concerne la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de l'école, variable suivant les effectifs concernés, demande décalée de versement comptablement sur l'exercice 2022 ce qui explique le 0,00 € en 2021 et 26 464,00 € en 2022. En 2023 : 19 441,56 €

Autres recettes de gestion courante (chapitre 75) :

752 Revenus des immeubles : 91 374,49 € en 2022 et 109 652,70 € en 2023

Au 752, sont encaissées les recettes suivantes : les loyers des logements communaux, des particuliers et des professionnels, la location des salles communales, des gîtes communaux.

7588 Autres produits divers de gestion courante : 11 723,87 € en 2022 et 0,00 € en 2023 sur cet article comptable de la nomenclature M14. Mais, la commune a bien touché la somme de 16 659,94 € sur l'article comptable 75881 de la nouvelle nomenclature M57.

Au 75881, sont encaissées les recettes suivantes : les acomptes prélevés aux locataires pour le chauffage, le forfait énergie facturée lors des locations des gîtes, des salles communales, le loyer payé par la Poste pour l'agence postale communale.

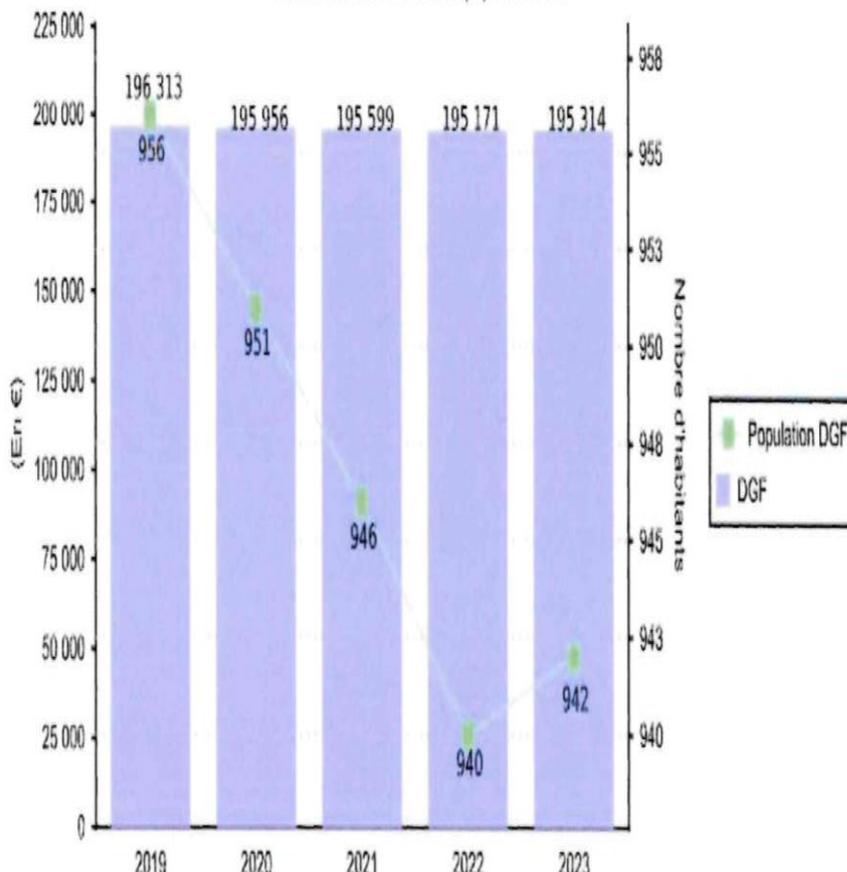
Il est important de consolider les chapitres 70 et 75 au regard des pertes de revenus annoncées pour la taxe sur les pylônes électriques (démontage d'une des deux lignes parcourant la commune).

Éléments concernant les dotations

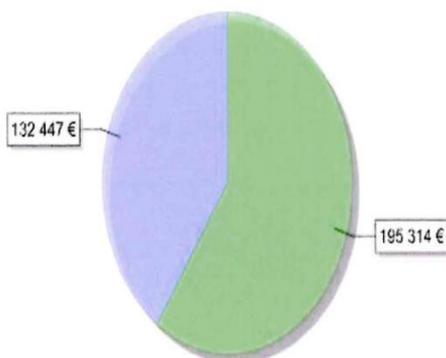
Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

Évolution de la DGF et de la population DGF



STRUCTURE DE LA DGF 2023



Structure de la DGF

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

● DGF : Dotations part forfaitaire ● DGF : Dotations part péréquation

La section d'investissement

Une vue d'ensemble de la section d'investissement de la commune :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Immobilisations incorporelles	4 926,05 €	Subvention d'investissement	68 486,01 €
Subventions d'équipement versées	0,00 €	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Immobilisations corporelles	182 572,41 €	FCTVA	12 097,36 €
Immobilisations en cours	64 794,38 €		
Emprunts et dettes assimilées	79 999,98 €		
Total dépenses réelles	332 292,82 €	Total recettes réelles	222 628,63 €
Op d'ordre de transfert entre sections	6 161,11 €	Op d'ordre de transfert entre sections	6 161,11 €
Total général	405 436,45 €	Total général	232 060,74 €

Les principaux travaux/acquisitions de l'année 2023 ont été les suivants :

- L'espace multisports
- Les travaux et achats pour les gîtes communaux
- Les achats en équipement : les portes, les radiateurs,..
- La voirie

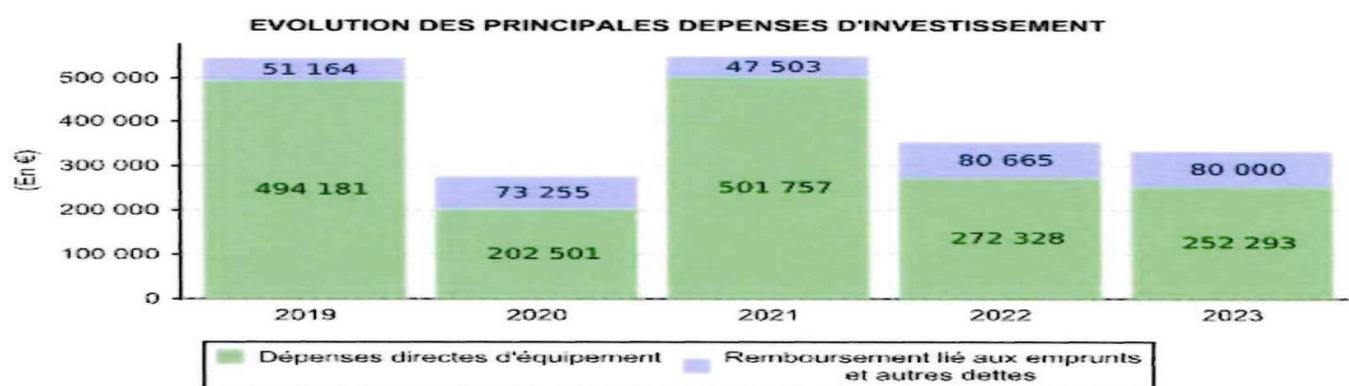
Il y a des restes à réaliser (RAR) qui sont à prendre en compte pour l'analyse du CA 2023 .

Les RAR constituent les dépenses engagées non mandatées et recettes certaines n'ayant pas données lieu à l'émission d'un titre sur l'exercice budgétaire 2023.

Dépenses d'investissement : chapitre 20 : 0.00 € - chapitre 21 : 2 937.00 € - chapitre 23 : 45 711,00 €

Recettes d'investissement : chapitre 13 : 18 969.00 €

Les opérations d'investissement



REPERES

En €/hab	2023	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
			Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement		331	397	303	330
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes		105	86	67	72

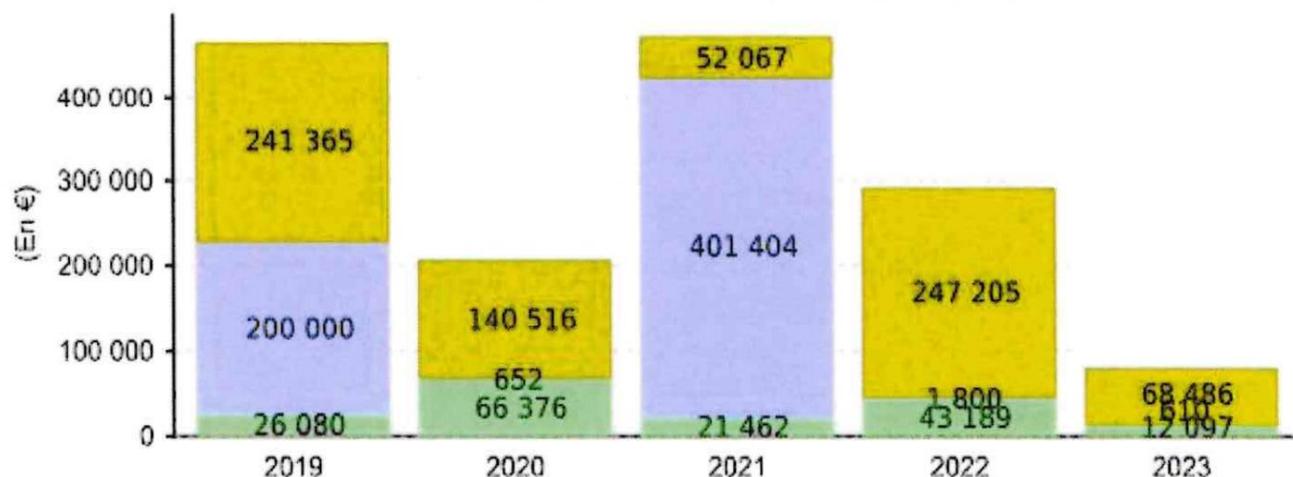
TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2023

Dépenses directes d'équipement (1)	67,52 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	82,76 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



■ Dotations et fonds globalisés
 ■ Recettes liées aux emprunts
 ■ Subventions et participations d'équipement reçues

REPERES

En €/hab	2023			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	16	54	49	56
Recettes liées aux emprunts	1	85	67	81
Subventions et participations d'équipement reçues	90	157	83	97

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2023

Dotations et fonds globalisés	32,36 %
Recettes liées aux emprunts (3)	60,97 %
Subventions et participations d'équipement reçues	43,64 %

(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

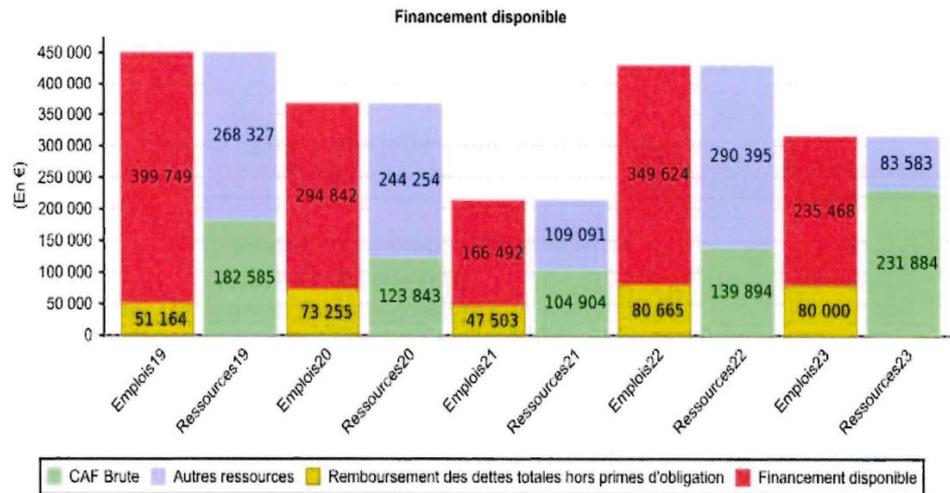
N.B : Dans la dernière colonne de l'histogramme en haut de la page, pour 2023, il faut lire les chiffres de haut en bas 68 486, 610 et 12 097.

Le financement des investissements

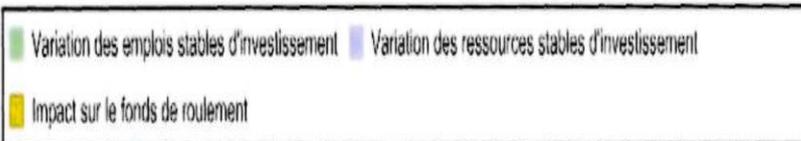
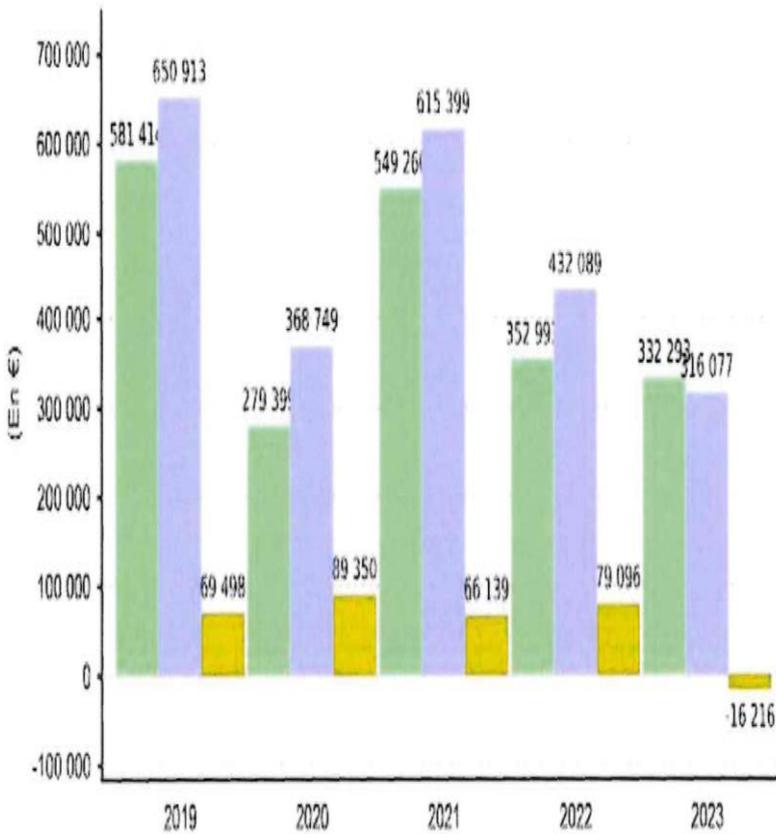
Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



Financement des investissements



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

COMPTE ADMINISTRATIF
DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

La section de fonctionnement

	Exercice 2022	Exercice 2023
Résultat – Section Fonctionnement de l'exercice	76 940,82 €	23 224,79 €
Résultat de clôture Fonctionnement (Exercice+résultat reporté n-1)	352 414,25 €	375 639,04 €
Résultat – Section Investissement de l'exercice	232 206,20 €	- 247 772,64 €
Résultat cumulé Investissement (exercice+résultat reporté n-1)	241 120,98€	- 6651,66 €
Besoin ou excédent de financement	0,00 €	0,00 €
Résultat définitif ensemble du budget	352 414,25 €	398 085,65 €

Charges à caractère général (chapitre 011)

Principales augmentations par rapport à 2022 (Dépenses)

6061 Fournitures non stockables : Année 2022 : 3 295,91 € / Année 2023 : 4 688,69 €
 6063 Fournitures entretien et petit équipement : Année 2022 : 11 088,05 € / Année 2023 : 5 111,36 €
 61521 : Bâtiments public : 2022 1750€ / Année 2023 : 610,80 € contrôle sofrel La Vialle
 61523 Réseaux : Année 2022 : 6 595,00 € / Année 2023 : 11 038,88 € curage /débouchage
 628 Divers : Année 2022 : 4 400,00 € / Année 2023 : 2 200 €

Charges financières (chapitre 66)

Le prêt qui a débuté en 2015 se clôture en 2024 et permettra ainsi plus de souplesse pour enclencher des travaux demandant emprunt.

Principales augmentations par rapport à 2022 (recettes)

7011 Eau Année 2022 : 96 940,73 € / Année 2023 : 98 877,92 €
 70611 Redev Assainissement collectif Année 2022 : 42 457,48 € / Année 2023 : 44 763,26 €

La section d'investissement

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Immobilisations corporelles	0,00 €	Excédent brut reporté	241 120,98 €
Immobilisations incorporelles	136 833,92 €	Recettes exceptionnelles	0,00 €
Immobilisations incorporelles en cours	128 637,39 €	FCTVA	22 088,81 €
Subvention d'équipement	35 158,18 €	Subvention d'équipement	0,00 €
Dépenses financières	11 000 €	Autres recettes	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	Restes à réaliser	29 448,00 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	71 609,57 €	Opération d'ordre de transfert entre sections	78 219,43 €
Total général	348 080,88 €	Total général	370 877,22 €

Principales augmentations par rapport à 2022 (Dépenses)

21581_00002 Immobilisation corpor -Divers Année 2022 : - Année 2023 : 69 461,11 Travaux du réservoir de La Vialle
 23151 Immobilisation corpor en cours Année 2022 : 119 643,91 € / Année 2023 : 128 637,39 € dernière tranche Travaux eau assainissement Centre des Tamaris

Les baisses significatives par rapport à 2022

En dépenses :

1391 Subventions d'équipement Année 2022 : 58 828,72 € / Année 2023 : 35 158,18 €

2156 Matériel spécifique d'exploitation Année 2022 : 11 340,00 € / Année 2023 : 6 754,65 €

En recettes :

10222 FCTVA Année 2022 : 96 088,80 € / Année 2023 : 22 088,81 €

1311 Subventions d'équipement : Année 2022 : 262 191,38 € / Année 2023 : 0,00 €

Les principaux travaux/acquisitions de l'année 2023 ont été les suivants :

La fin de l'études de sectorisation ainsi que les travaux s'y affèrent ont été effectués sur les réseaux de la commune et châteaux d'eau. (Mise en place de télé-surveillances sur les réservoirs, remplacement de vannes et ajout vannes de coupure.....)

Les gros travaux non prévus ont été liés principalement aux réseaux bouchés.

COMPTE ADMINISTRATIF **DU BUDGET ANNEXE STATION-SERVICE 2023**

La section de fonctionnement

Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Dépenses courantes	651 041,03 €	Excédent brut reporté	0,00 €
Dépenses de personnel	2 500,00 €	Recettes des services	714 173,57 €
Autres dépenses de gestion courante	0,00 €	Produits issus de la fiscalité	0,00 €
Dépenses financières	0,00 €	Subventions d'exploitation	0,00 €
Dépenses exceptionnelles	81,68 € (c/673)	Autres recettes de gestion courante	2,55 €
Autres dépenses	0,00 €	Recettes exceptionnelles	470,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Recettes financières	0,00 €
Résultat antérieur reporté	70 091,13 €	Autres recettes	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	6 647,00€		
Total général	730 360,84 €	Total général	714 646,12 €

Commentaires concernant les dépenses

Dépenses courantes (chapitre 011) :

Commandes effectuées en 2023 :

Cette année travaux et changements de matériels : ordinateur changé, pompe de la cuve gasoil.

ALVEA	0
DYNEFF	0
FUEL 19	2
LAGARDE	6
PICOTY	5
	13

m ³ commandés		m ³ livrés*	
Go	SP	Go	SP
326	106	325	106

*après vérification des m3 ceux-ci ne sont pas facturés à la commune mais justifie le différentiel entre le commandé via les appels d'offres et le facturé.

Commentaires concernant les recettes

	Approvisionnements 2023	Stock au 31/12/23	Litrage vendu
Gazole en litres	325 009	8 736,32	346 050,37
SP en litres	106 002	7 015,51	112 769,62
TOTAL	431 011	15 751,83	458 819,99

Valeur du STOCK : 27 603,16 € BRUT

MARGE 2023	MARGE 2022
33224,80€TTC	28936,86€TTC

Le litrage vendu ne couvre pas totalement les charges courantes, ce service est considéré par la commune comme « un service public » aussi elle supporte les déficits mais cette activité doit trouver son équilibre pour perdurer. Cet exercice confirme la fragilité de l'activité qui subit encore les résultats négatifs antérieurs.

La section d'investissement

Une vue d'ensemble de la section d'investissement de la commune :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Solde d'investissement reporté	53 048,73 €
Travaux de bâtiments	0,00 €	FCTVA	0,00 €
Autres dépenses	0,00 €	Cessions d'immobilisations	0,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	subventions	0,00 €
<i>Concessions et droits similaires</i>	<i>0,00 €</i>	Emprunt	0,00 €
Total des dépenses réelles	0,00 €	<i>Produits (écritures d'ordre entre section)</i>	6 647,00 €
Total général	0,00 €	Total général	59 695,73 €

Au regard des résultats 2022, les commandes de carburants doivent, en fin d'année, être effectuées avant le 5 décembre dans la mesure du possible car la faible marge 0,079TTC soit 0,066 HT prise par la collectivité ne peut supporter une commande sans ses recettes sur un même exercice. Ce point de vigilance, détecté en 2022 a bien été anticipé en 2023 et nous pouvons constater que les résultats se sont améliorés. De plus, les personnels communaux intervenants sur cette activité ont commencé à être affecté comptablement.

De plus, 3 semaines ont été neutralisées pour causes d'intempéries et de changements de matériels, c'est un manque de recettes annuelles pour nos résultats.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES 2023

La section de fonctionnement

Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Dépenses courantes	0,00 €	Excédent brut reporté	0,00 €
Dépenses de personnel	0,00 €	Recettes des services	416,25 €
Autres dépenses de gestion courante	0,00 €	Produits issus de la fiscalité	0,00 €
Dépenses financières	0,00 €	Subventions d'exploitation	0,00 €
Dépenses exceptionnelles	0,00 €	Autres recettes de gestion courante	0,00 €
Autres dépenses	0,00 €	Recettes exceptionnelles	0,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Recettes financières	0,00 €
Total dépenses réelles	0,00 €	Autres recettes	0,00 €
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>		Total recettes réelles	416,25 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>		<i>Produits (écritures d'ordre entre sections)</i>	
Total général	0,00 €	Total général	416,25 €

Les seules recettes perçues cette année s'élevaient à 416,25 € et proviennent des prestations proposées par la commune concernant les opérations funéraires.

La section d'investissement

Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Solde d'investissement reporté	306,17 €
Dépenses imprévues	0,00 €	subventions	0,00 €
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>		Emprunt	0,00 €
Immobilisations corporelles	504,00 €	<i>Produits (écritures d'ordre entre section)</i>	
Total général	504,00 €	Total général	306,17 €

La dépense de 504,00 € correspond à la facture payée à une entreprise qui est intervenue pour permettre la reprise des concessions en état d'abandon dans l'ancien cimetière.

Les 306,17 € correspondent au résultat antérieur reporté donc l'exercice budgétaire précédent.

Pour information plus aucune commune en Corrèze n'a de budget annexe portant sur les pompes funèbres, il est bon de s'interroger sur l'intérêt de conserver ce budget en 2024. Nous pouvons laisser cette activité funéraire au budget principal en affectant spécifiquement dépenses et recettes avec une affectation de gestion spécifique.

COMPTE ADMINISTRATIF **DU BUDGET ANNEXE CAISSE DES ECOLES 2023**

La section de fonctionnement

Aucune dépense en fonctionnement en 2023

Recettes : au c/ 7713 Libéralités reçues : 248,77 €

Des recettes provenant des résultats antérieurs (002) : 5 671,36 €

La section d'investissement

Aucune dépense ni recette en investissement en 2023

Des recettes provenant de résultats antérieurs (001) à prendre en compte : 18,07 €

Ce budget sert depuis plusieurs années essentiellement aux dons. Il ne reste en Corrèze que deux communes dont la nôtre avec ce budget annexe. Les dépenses et les recettes de l'école sont donc affectées au budget Principal tout en conservant la faculté d'extraire une comptabilité analytique pour l'école.

C'est d'ailleurs la méthode que nous appliquons pour extraire la totalité des dépenses et des recettes de l'école. A bien prendre en compte que le personnel n'est pas affecté comptablement à ce budget.

COMPTE ADMINISTRATIF **DU BUDGET ANNEXE TERRAINS A BATIR 2023**

La section de fonctionnement

Aucune dépense ni recette en fonctionnement en 2023.

Des recettes provenant des résultats antérieurs (002) : 167 471,89 €

La section d'investissement

Aucune dépense ni recette en investissement en 2023.

Des dépenses de résultats antérieurs (001) à prendre en compte : 167 471,18 €

Nous ne pouvons pas modifier ce budget mais il n'impacte pas nos résultats car peu de mouvements et nous affecterons des dépenses quand nous auront pu vendre des lots.

Une promotion va être relancé sur la vente de ces lots. Une révision du règlement de construction pourrait être étudié avec l'ensemble des élus.